



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Affaire n° 15-20250925

**Maisons, Jardins Fleuris - Concours 2025
Remise de bons d'achat aux lauréats**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 septembre 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 septembre 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à seize heures cinquante-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian, Anissa Locate

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Antoine Lebian, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20250925

**Maisons, Jardins Fleuris - Concours 2025
Remise de bons d'achat aux lauréats**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 26-20250626 du Conseil municipal du 26 juin 2025 relative à l'approbation de l'organisation du concours "Maison, Jardins et Balcons Fleuris" pour l'année 2025,

Vu le rapport n° 15-20250925 présenté au Conseil municipal du 25 septembre 2025,

Considérant que la municipalité a souhaité, comme les années précédentes, reconduire le dispositif du concours "Maison, Jardins et Balcons Fleuris" pour l'année 2025,

Considérant que le dispositif du concours ainsi que le règlement ont été approuvés par délibération sus visée,

Considérant qu'à la clôture des inscriptions qui a été fixée au vendredi 1er août 2025, 14 personnes intéressées s'étaient inscrites au concours,

Considérant que, comme prévu au dispositif, un jury a été constitué afin d'arrêter la liste nominative des lauréats ainsi que le montant des récompenses dont le total atteint 6 700,00 euros,

Considérant que les prix attribués sont accordés sous forme de bons d'achat nominatif utilisables dans les magasins de la société LES JARDINERIES DE BOURBON sélectionnée dans le cadre d'une procédure de commande publique (marché V25-105),

Considérant que la liste des lauréats de ce concours, le classement et les prix sont présentés dans le tableau en annexe,

**Le Conseil municipal,
Réuni le jeudi 25 septembre 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

- Article 1** l'attribution des prix aux lauréats dans le cadre du concours « Maisons, jardins, balcons fleuris » 2025, selon le tableau ci-annexé,
- Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

LAUREATS AU CONCOURS
 "MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2025"
 COMMUNE DU TAMPON

Classement	Candidats	Montant du prix en euros	Récompense nominative Bons d'achat en euros auprès Magasin Vert	TOTAL en euros
1	Cécile MAURER	1000	/	1000
2	Pascale ROBERT	800	/	800
3	Nathalie NATIVEL	700	/	700
4	Marie Monique LEVENEUR	650	/	650
5	Jean Pierre BENARD	550	/	550
6	Micheline LAM WAN SHUM	500	/	500
7	Guy PAYET	450	/	450
8	Jacqueline LAURET	400	/	400
9	Céline ROBERT	350	/	350
10	Sonia BOURGOIN	300	/	300
11	Sylvie MOREL	250	/	250
12	Olivier MAHALATCHIMY	250	/	250
13	Marie Claude HOAREAU	250	/	250
14	Marie Claire MARCELLI	250	/	250
		MONTANT TOTAL DES PRIX EN EUROS		6700